

Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : ROSANS



Délégation départementale des Hautes Alpes

## Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2022

**Exploitant**: ROSANS (MAIRIE DE) - **Gestionnaire du réseau**: ROSANS (MAIRIE DE)

## Protection des captages d'eau potable

1 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 1 Procédure(s) de protection terminée(s).

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	b d'analyses Nb de prélèvements non conformes		
ROSANS CHEF LIEU	11	3	72,7 %	

Dureté : Minéralisation de l'eau, Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini Maxi	conclusion
ROSANS CHEF LIEU	2	21,9	21,9 22	Eau calcaire.

Nitrates: Elément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb	Nb de prélèvements	Moyenne	Mini	Maxi
	d'analyses	non conformes	en mg/L	en mg/L	en mg/L
ROSANS CHEF LIEU	3	0	4,3	2,2	8,1

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb	Nb de prélèvements	Moyenne	Mini	Maxi
	d'analyses	non conformes	en mg/L	en mg/L	en mg/L
ROSANS CHEF LIEU	1	0	0,08	0,08	0,08

Pesticides: Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de paramètres analysés	Nb de mesures non conformes	Concentration maxi rencontrée en µg/l	
ROSANS CHEF LIEU	1	187	0	0	

Edité en mars 2023

## **Conclusion sanitaire - Observations**

La qualité bactériologique devra être sécurisée par la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le

site:www.eaupotable.sante.gouv.fr

Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <a href="https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca">https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca</a>



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Page 1 sur 1